Compte rendu conseil de la formation du mardi 16 octobre 2012

Le conseil a commencé à 9h et a duré 4 heures ; je vous en résume les points essentiels.

L'UNSA est intervenue en début de séance pour réclamer un envoi plus précoce des documents, certains étant arrivés le samedi midi pour ce mardi. M. Baumgartner répond que la mise en place d'un mode de fonctionnement intégrant les différentes commissions du conseil va permettre un envoi plus précoce des documents.

1/Informations du Président et du vice-président :

-Le Président n'est arrivé qu'à 10h.
Il a alors donné quelques informations sur l'évolution du PRES ; une réunion des établissements d'enseignement supérieur de Lorraine va être organisée qui permettra de déterminer les objectifs recherchés pour ensuite définir la structure la plus adaptée, puisque plusieurs types de PRES sont possibles.
Une réunion des directeurs de Pôles et de Collegium va être organisée pour la campagne d'emplois (les postes).

A propos de l'organisation actuelle de l'UL, un étudiant demande si on peut revenir dans le droit commun en demandant des moyens au ministère. Le Président répond que le cabinet de la ministre souhaite trouver un cadre législatif plus souple selon la taille des Universités et les secteurs couverts. L'expérience de l'UL est apparue intéressante au ministère, puisque les écoles d'ingénieurs sont à l'intérieur de l'UL.
Il précise que le statut d'Université expérimentale aurait pu être choisi mais à l'époque il n'était pas bien défini et présenté comme provisoire : d'où le choix du grand établissement.

- E. Baumgartner a fait une synthèse des Assises de L'Enseignement supérieur qui ont tourné autour de trois axes : la réussite des étudiants-la recherche-la gouvernance.
L'élément majeur ressorti des échanges a été la place de l'UL en Lorraine et les partenariats avec les institutions, l'Etat, et la Région Lorraine.
A noter une forte poussée des Ecoles d'Ingénieurs qui sont en dehors de l'UL.

- La présentation de l'offre de formation au CNESER aura lieu en février au lieu de novembre et le 21/11 sont attendus les premiers retours de la DGESIP. Des navettes sont en cours actuellement avec le ministère pour les avis défavorables.
Des questions sont posées sur le retard que cela engendre pour la communication lors des forums et des Journées Portes Ouvertes et l'organisation de la rentrée 2013. M. Baumgartner répond que les formations ayant déjà reçu un avis favorable peuvent déjà s'organiser.

2/ Approbation CR du 09/07/2012 :

Un enseignant demande qu'y figurent le nom des présents et les procurations données.
Avec cette modification, le PV est adopté à l'U -2 absts.

3/ Investissement d'avenir-Initiatives d'excellence en formations innovantes :

-*Le projet INNOVENT-E est présenté.* Dans le cadre d 'un réseau où figurent les INSA, le CESI, l'INPI etl'Université de Technologie de Compiègnes, est créé un institut français de formations ouvertes et à distance pour soutenir le développement et la création de PME et PMI à l'export.
L'objectif est de former 14 000 personnes en 6 ans avec des formations labellisées, en Région Lorraine pour ce qui nous concerne. Des briques de formation seront disponibles, en présentiel et à distance, à travers des séquences dans des formations existantes.
SITE http://innovent-e.fr

-*Le réseau FIGURE* (Formation en InGénierie d'Universités de Recherche) est ensuite présenté. Il préconise la mise en place d'une filière de formation d'ingénierie dans les Universités, via le CMI, le Cursus de Master en Ingénierie.
L'objectif est de former des ingénieurs dans les Université de Recherche, c'est à dire ayant une visibilité internationale dans ce domaine.
Le parcours est aménagé du L1 au M2 avec un complément de formation spécifique pour former des ingénieurs experts dans un domaine pour l'UL : la biologie, cursus bio-santé-environnement.
Actuellement, 15 Universités font partie prenante du projet.
Ce domaine n'est pas couvert par une école d'ingénieur et la différence avec les écoles d'ingénieurs est la volonté de former des ingénieurs spécialistes très pointus, pouvant répondre à des besoins spécifiques, notamment des hôpitaux pour le CMI qui concerne l'UL.

4/ Formation :

-*demande de création de la LP Optique Professionnelle* déposée par la SCIFA dans le cadre des ouvertures en cours de vague d'habilitation.
La demande a été évaluée par l'UL et a reçu un avis favorable. Cette formation fait suite au BTS Opticien Lunetier, suite à la demande du centre de formation d'Ottange pour répondre à un besoin de la profession.
Une critique est émise sur le projet : il n'y a pas d'appui du monde hospitalo-universitaire pourtant très concerné.
La formation est adoptée à l'unanimité moins une voix contre.

-*DU éthique :* une simple modification d'intitulé est adoptée à l'unanimité

-Le bonus étudiant va passer au CVU. Point non traité.

-*aménagement des maquettes de MASTER* suite aux modifications intervenues dans les concours d 'enseignement
3 modifications importantes sont prévues dans le domaine de la formation des maîtres :
1-création d'emplois d'avenir
2-le projet de Loi de finance modifié
3-la loi de programmation sur l'école

*6000 emplois d'avenir vont être proposés aux étudiants souhaitant devenir enseignant dans les domaines lettre, allemand et anglais. A partir de septembre 2013 en L2, puis L2 et L3, puis L2, L3 M1 et attribution sur critères sociaux. Il s'agira d'un travail à mi-temps pour 900€ mensuels.

*Le PLF prévoit une augmentation du nombre de postes d'enseignants de 2013 à 2018.
Le concours du MASTER qui avait lieu en 2 phases : écrit en septembre et oral en juin va être modifié, l'écrit et l'oral auront lieu en même temps en juin. Les maquettes vont donc devoir être modifiées.

*La loi de programmation sur l'école : elle prévoit des écoles spécifiques dans les Universités, à visée professionnalisante, pour les enseignants du 1er, 2ème degré et du Sup et intègre également la formation continue des profs.
Elles seront créées en septembre 2013.
Il va donc falloir revoir toutes les maquettes…
Un cadrage léger va être fait par l'UL.

5/ Droits et redevances :

Les pratiques étant très différentes selon les universités d'origine, une harmonisation est proposée par la DAFTLV ;
Un point sur la réglementation est envoyé à chaque composante.
Pour les contrats d'apprentissage, les étudiants sont exonérés de DU et pour les étudiants en Contrat de Professionnalisation, la convention de prise en charge de ces droits par l'entreprise votée en juillet 2012 est légèrement amendée par l'agent comptable.

Une remarque est faite sur le circuit de signature des conventions de formation pour les contrats de professionnalisation. Elle est beaucoup trop lourde et le délai de 21 jours avant la transmission aux Organismes Paritaires Collecteurs Agréés n'est pas toujours respecté.
M. Baumgartner répond que le problème a été vu et va être traité prochainement.
Vote unanimité moins 1 abstention.

6/ Conventions :

Les conventions avec Metz Métropole et avec Pôle emploi sont votées à l'unanimité.

En question diverse, il est demandé quand sera fixée la date des Journées Portes Ouvertes:
Réponse : C'est en cours.

Fin de la séance à 12h50.